

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "La Soude - Les Hauts de Mazargues" : 1ère répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au GIP « Marseille Rénovation Urbaine », dans le cadre du projet de renouvellement urbain « La Soude-Les Hauts de Mazargues » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une participation d'un montant de 350 000 € pour la résidentialisation des 5 résidences de la Logirem : « Plan de la Jarre, Parc de la Valette, Vaucanson, Hameau du Rocher, Hameau de la Pinède » au Baou de Sormiou, sur une base subventionnable plafonnée à 1 845 000 TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-10239P, dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée